



## COMMUNE de MORTEMART

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12 mars 2026 à 11h15

Convocation du 9 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars à 11h15, le Conseil Municipal de la commune de MORTEMART dûment convoqué le 9 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Maire.

Présents : Mme Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M. Didier CAILLAUD, Mme Eva SALA, Mme Odette ROBUCHON, Mme Mireille GRANDIN, M. Sylvain GRANDIN,  
Absents excusés : M. Dominique DESERT, Mme Jane-Lola SEBAN donnant procuration à Mme Eva SALA, Mme Nathalie TROUILLET donnant procuration à M. Didier CAILLAUD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 09

Présents : 06

Votants : 08

A été élu secrétaire de séance : M. Didier CAILLAUD.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 février 2026 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est consacré à l'examen des points suivants :

#### **ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025**

Madame la Maire indique que, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le Compte Financier Unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Il est ainsi procédé à l'élection du président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique de l'année 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire le candidat déclaré, Mr Didier CAILLAUD, en tant que président de séance pour l'approbation du Compte Financier Unique.

Vote : 8 Pour

#### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025**

Le CFU se substituant au compte administratif et au compte de gestion, il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques, et des taux des contributions et produits afférents. Par ailleurs, le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont.

L'assemblée délibérante ayant élu son président, la maire assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Mme la Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. Didier CAILLAUD.

Présenté et résumé comme suit :

**BUDGET COMMUNAL (M57) - COMMUNE DE MORTEMART - CFU - 2025**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	117 295,84	205 322,01	322 617,85
	Recettes réalisées (1)	B	12 873,75	302 834,81	315 508,36
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	351 287,13	275 702,71	626 989,84
	Dépenses réalisées (1)	E	122 757,51	219 244,26	342 001,77
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-110 083,76	83 590,35	-26 493,41
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	233 971,19	70 380,70	304 351,89
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	123 887,43	153 971,05	277 858,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	123 887,43	153 971,05	277 858,48

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

le CFU est soumis à l'approbation des élus qui le votent favorablement à l'unanimité.

Vote : 7 Pour

**LOCATION D'UN ATELIER D'ARTISTE - DEMANDE DE TARIF PREFERENTIEL PENDANT 3 ANS**

Madame la Maire rappelle la demande d'aide à l'installation formulée par Mme Jane-Lola SEBAN dans le cadre de la création de son activité de restauration de documents anciens. Elle sollicite un loyer préférentiel progressif durant trois ans pour l'atelier n° 4 du couvent des Carmes dans lequel elle souhaite s'installer.

Ayant analysé les simulations chiffrées fournies par Mme Jane-Lola SEBAN et tenant compte de la possibilité pour la commune d'accorder une aide à l'installation d'une activité artisanale appelée à soutenir la dynamique du village, tout en veillant à préserver les intérêts de la commune, l'assemblée municipale, après en avoir délibéré, attribue à Mme Jane-Lola SEBAN une réduction exceptionnelle de 20 % sur le loyer actuel de 250 €, soit un montant mensuel et unique sur 3 ans ramené à 200 €, du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2029, indépendamment des augmentations annuelles de l'indice de référence des loyers.

Mme Jane-Lola SEBAN ne participe pas au vote.

Vote : 6 Pour, 1 Abstention

## QUESTIONS DIVERSES :

- Elections Municipales du 15 mars 2026

Madame la Maire distribue aux conseillers et commente l'affiche présentant la composition du Bureau de vote ainsi que la répartition des permanences au long de la journée.

- Ecluse double

Elle évoque ensuite la rencontre organisée sur le terrain de l'écluse double, rue de l'Echaugnette, à la suite de la contestation de cet aménagement de sécurité par l'agriculteur M. Maret, soutenu dans sa démarche par un de ses collègues et trois des candidats aux élections municipales. Etaient présents M. Maret, deux représentants de l'équipe municipale, les services du Département (l'ATEC), des riverains et des candidats à l'élection municipale. Le responsable de l'ATEC a proposé de faire chiffrer une reprise de l'écluse côté bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

Avant de clore cette dernière séance qui marque la fin de l'engagement d'une équipe qui s'est résolument mobilisée au service de la commune en 2020, Madame la Maire tient à lui renouveler ses sincères remerciements pour son implication durant ces six années d'un mandat particulièrement difficile pour les communes françaises.



La Maire,  
Marie-Catherine BARRET-BONNIN



Le secrétaire de séance,  
Didier CAILLAUD